Le guide destiné aux jeunes de 6e primaire et à leurs parents

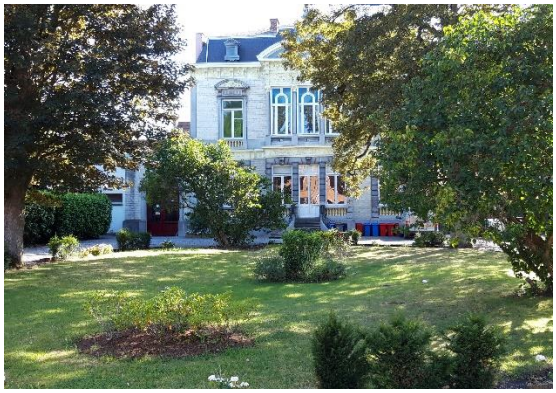

Ce guide vous est adressé pour…

- **présenter l'Athénée royal de Péruwelz;**
- **répondre à (presque) toutes vos questions;**
- **vous renseigner sur l'enseignement secondaire;**
- **vous guider dans la procédure d'inscription en première année.**

Notre établissement

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet qui regorge d'informations les plus diverses concernant notre établissement (présentation générale, visite virtuelle, options, infrastructures, actualités …) !

https://www.ar-peruwelz.be/

Notre slogan

Notre défi : éduquer aujourd'hui pour la société de demain !

Le mot du Préfet des études

Rentrée en première secondaire

Le 26 août 2024, votre enfant fera son entrée en secondaire. Mais il vous faudra au préalable procéder à son 'inscription en première année (1C) : étape incontournable qui peut paraître complexe !

Ce fascicule vous explique toute la procédure et indique les dates importantes et les documents nécessaires pour valablement constituer un dossier d'inscription.

En dehors de ces démarches, il vous appartiendra de choisir l'établissement que votre enfant aura le plaisir de fréquenter l'an prochain. Ce choix ne sera pas simple non plus.

Voilà pourquoi vous trouverez dans ces pages un éventail de tout ce que nous mettons en œuvre, à l'Athénée royal de Péruwelz, pour assurer un suivi pédagogique efficace et cohérent.

L'Athénée de Péruwelz : tout un contexte

Je suis arrivé en 2017 à l'Athénée de Péruwelz après avoir fonctionné à la tête d'un athénée bruxellois et surtout après une carrière de 28 années en tant que professeur de langues dans divers établissements (dont l'Athénée de Péruwelz). Adepte d'une pédagogie active et différenciée (appelée le *self-access* en langues germaniques) récompensée par le Trophée de l'Innovation en Education (2010, Schola-ULB) et par le Label européen des langues (2013), et donc, vous l'aurez compris, garant de pratiques pédagogiques sensées, je me réjouis au quotidien d'œuvrer au côté d'équipes éducatives porteuses de très nombreux projets variés et de qualité, prônant un esprit d'ouverture et d'émancipation intellectuelle et sociale.

Le bien-être et l'épanouissement psychologique et social des jeunes font également partie de nos priorités ; le cadre de vie que nous leur offrons et dont nous sommes particulièrement fiers y contribue largement.

Dans tout ce contexte, des notions comme **travail, respect et discipline** sont de facto incontournables, comme l'atteste le Règlement d'ordre intérieur (consultable sur notre site internet) mis en place depuis mon arrivée !

L'Athénée de Péruwelz constitue un ensemble de quatre sites se distinguant chacun par les options qui y sont proposées. Nos élèves les plus jeunes du fondamental fréquentent le site de la rue Flament tandis que leurs aînés au secondaire reçoivent sur le site de la rue des Français une formation générale ou technique qui les prépare aux études supérieures. Enfin, ceux des sites des Métiers et du Bas Coron se préparent, grâce à une formation technique et professionnelle, à décrocher assurément un emploi de par le caractère particulièrement porteur des choix qu'ils ont effectués ou, s'ils le souhaitent, à continuer leur formation jusqu'en 7e afin de décrocher un certificat de qualification supplémentaire et le CESS qui, en soi, leur ouvre encore d'autres perspectives.

Vous le verrez plus loin : l'Athénée royal de Péruwelz est, de par son offre étendue de filières, un établissement très complet. Chaque choix opéré, s'il est bien vécu par le jeune, est une voie toute tracée vers l'excellence.

Votre enfant y recevra un enseignement de qualité dans un environnement accueillant, propre et moderne. Il sera un être humain libre et responsable à part entière tout en adhérant à notre Règlement, notre projet d'établissement et à nos valeurs (démocratie ; ouverture et démarche scientifique ; respect et neutralité ; émancipation sociale).

J'espère que mes propos et le descriptif qui suit pourront vous aider à déterminer votre choix et vous encourager à nous confier la formation de votre enfant.

Faites donc le bon choix ! Mes équipes et moi-même nous tenons, comme il se doit, à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plairait d'obtenir.

Philippe BEKAERT
Préfet des Etudes

DATES IMPORTANTES

Inscriptions en 1re année secondaire

Sur rendez-vous : 069 77 95 50 ou info@arperuwelz.be
Au siège administratif : 31, rue des Français – 7600 Péruwelz

Du lundi 29 janvier au vendredi 16 février 2024
Lundi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
Mardi et jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
Les vendredi 02 et 09 février : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00.
Les samedis 03 et 10 février : de 8h30 à 12h30.
Le vendredi 16 février : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
Attention : établissement fermé le mardi 13 février 2024.

Découverte de notre infrastructure et de notre mode de fonctionnement

visites destinées aux parents et aux enfants de 6e primaire.
Sur rendez-vous : 069 77 95 50 ou info@arperuwelz.be

Le lundi 15 janvier (16h15)
Le mercredi 17 janvier (14h00)
Le vendredi 19 janvier (16h15)
Le mercredi 24 janvier (14h00)
Le vendredi 26 janvier (16h15)
Le lundi 29 janvier (16h15)
Le mercredi 31 janvier (14h00)

Le vendredi 02 février (16h15 et 18h00)
Le samedi 03 février (9h00)
Le mercredi 07 février (14h00)
Le vendredi 09 février (16h15)
Le samedi 10 février (9h00)
Le lundi 12 février (16h15)
Le mercredi 14 février (14h00)

Journée Portes Ouvertes

Le samedi 25 mai 2024 dès 10h00.

Informations pratiques diffusées ultérieurement sur le site officiel :
https://www.ar-peruwelz.be/

Venez-y nombreux pour découvrir nos spécificités et notre large éventail d'options et de sections porteuses !

Le 1er degré secondaire

Fin de P6 : si CEB

→ 1er degré commun

1C + 2C

Fin de P6 : si pas de CEB

→ Degré différencié

1D (+ 2D)

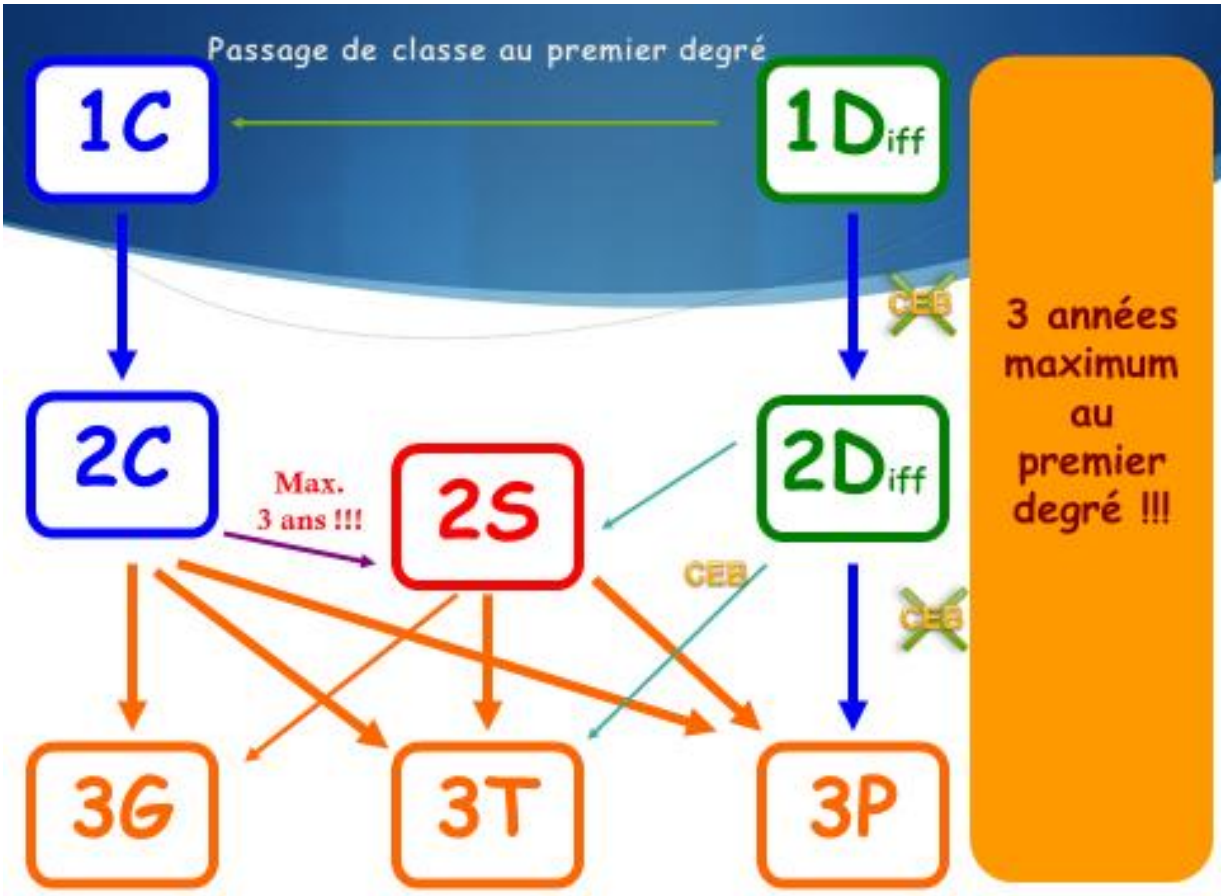

Grille horaire de 1re Commune

En première générale, chaque élève suit **32 périodes** de 50 minutes de cours.

28 périodes sont communes à tous les élèves	
Religion ou morale + CPC OU	1 + 1
Dispense religion / morale = CPC+	2
Français	6
Formation mathématique	4
Formation historique	2
Formation géographique	2
Langue moderne (**anglais ou néerlandais**)	4
Initiation scientifique	3
Education physique	3
Education par la technologie	1
Education artistique	1

4 périodes d'activités complémentaires sont proposées dans différents domaines.
A toi de choisir celles qui te correspondent le mieux.

- **Latin (4h) OU Latin (2h)** + Activités scientifiques (2h) **OU Latin (2h)** + Activités de français (2h)
- **Sciences et mathématiques**
  - Activités scientifiques (2h)
  - Activités mathématiques (1h)
  - Initiation à l'informatique (1h)
- **Langues (Langue Moderne de la formation commune)**
  - Atelier de conversation (2h)
  - Activités de français : ateliers d'écriture, de lecture et d'expression poétique et théâtrale (2h)
- **Activités techniques**
  - Initiation à l'électricité (1h)
  - Construction (1h)
  - Mécanique (1h)
  - Dessin technique : lecture de plans (1h)
- **Initiation à la vie économique et sociale**
  - Education économique et sociale (2h)
  - Activités mathématiques (1h)
  - Initiation à l'informatique (1h)
- **Education artistique**
  - Expression musicale (2h)
  - Arts plastiques (2h)
- **Education Physique**
  - Activités physiques et sportives (2h)
  - Activités scientifiques (2h)

Il est possible de télécharger la grille-horaire à partir du site officiel de l'établissement, en cliquant sur « Documents » dans le bandeau supérieur de la page d'accueil.

Fonctionnement de l'Athénée royal

Inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025

(Procédure d'inscription : voir plus loin !)

Première phase d'inscriptions en première secondaire.

✓ **Du lundi 29 janvier au vendredi 16 février 2024**

Lundi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
Mardi et jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
Les vendredi 02 et 09 février : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00.
Le vendredi 16 février : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
Les samedis 03 et 10 février : de 8h30 à 12h30.
Attention : établissement fermé le mardi 13 février (congé légal).

Sur rendez-vous : ☎ 069 77 95 50 OU info@arperuwelz.be

L'inscription durant cette période en 1re année commune se fait au moyen du formulaire unique d'inscription (FUI) remis par l'école fondamentale ou primaire (durant le mois de janvier).

Les parents remettent durant cette période d'inscriptions le FUI de leur enfant en main propre à l'établissement secondaire de première préférence.

Découverte de notre infrastructure et de notre mode de fonctionnement / visites destinées aux parents et aux enfants de P6.

Sur rendez-vous : ☎ 069 77 95 50 OU info@arperuwelz.be

Dates possibles : voir page 3 !

Deuxième phase d'inscriptions en première secondaire.

Du lundi 22 avril au vendredi 12 juillet 2024 et à partir du vendredi 16 août

- Chaque jour ouvrable de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
- Jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 à 12h00
- Pas d'inscriptions le 05 juillet 2024

Sur rendez-vous : ☎ 069 77 95 50 OU info@arperuwelz.be

Documents à apporter lors de l'inscription

Elèves belges :

- Obligatoire : les 2 formulaires fournis par l'école primaire (le volet général et le volet confidentiel)[1].
- Cartes d'identité (parents ou responsable légal + élève)
- CEB (**l'original signé par l'élève** dès son obtention)[2]
- Attestation de langue suivie en 6e primaire (l'original / dès son obtention)

Elèves étrangers :

- Cartes d'identité (parents ou responsable légal + élève)
- Extrait d'acte de naissance (original)
- Les bulletins originaux des trois années scolaires précédant l'inscription.
- Les frais d'équivalence (76 €) à payer à l'inscription

Rentrée des classes 2024-2025

Le lundi 26 août 2024 à 8h15 – rue des Français, 31.

Sont prévus trois jours d'accueil spécifique pour les classes de première année

Pendant les trois premiers jours de rentrée…

- ✓ … des activités spécifiques sont organisées afin que les élèves fassent connaissance et découvrent l'école ; les groupes classes sont aussi constitués.

A titre d'illustration : voir la page spécifique (rubrique « Rentrée et accueil ») qui y est consacrée sur le site officiel de l'établissement !

https://www.ar-peruwelz.be/inscriptions/rentree-et-accueil/

- ✓ Ces moments privilégiés permettent à chacun de rencontrer professeurs et éducateurs.
- ✓ L'accueil s'achève par un repas convivial.
- ✓ Chaque élève reçoit :
  - un fascicule d'accueil avec des informations utiles concernant son nouvel établissement, son organisation pratique, les services offerts… ;
  - un guide informatique avec tous les codes d'accès pour nos applications (pédagogique, de communication et de paiement des frais scolaires) ;
  - le journal de classe officiel de Wallonie-Bruxelles Enseignement et le Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.).
  - …

[1] Le volet confidentiel peut être complété de manière électronique. A défaut, il doit être remis sous enveloppe fermée fournie par les parents. Le nom, le prénom de l'enfant et le numéro de formulaire unique d'inscription doivent être indiqués sur cette même enveloppe. Voir plus loin : « Réussir son inscription en première secondaire ».

[2] Il conviendra de prendre à nouveau rendez-vous, après l'obtention du CEB (en juillet), afin de finaliser l'inscription. L'original du CEB, ainsi que l'attestation de langue suivie seront remis à ce moment-là !

Horaire des cours

	Lundi - Mardi Jeudi - Vendredi	Mercredi
1	08h15 – 09h05	08h15 – 09h05
2	09h05 – 09H55	09h05 – 09H55
3	09H55 – 10H45	09H55 – 10H45
	Récréation 15 min	Récréation 15 min
4	11h00 – 11h50	11h00 – 11h50
5	11h50 – 12h40	11h50 – 12h40 Cours ou remédiations
6	12h40 – 13h30	
7	13h30 – 14h20	
8	14h20 – 15h10	
9	15h10 – 15h55 Cours ou remédiations	
10	15h55 – 17h00 Etude dirigée	

Repas : à 11h50 ou 12h40

Sécurité dans l'établissement

- ✓ Une seule entrée possible pour tous les élèves – accessible de 7h30 à 8h15.
- ✓ Dès 8h15, passage obligatoire par le sas de sécurité.
- ✓ SMS envoyés aux parents dès le matin en cas d'absence.
- ✓ Sortie exceptionnelle au plus tôt à 14h20 en cas d'absence d'un professeur (mais pas si la présence de l'élève est requise au *rattrapage*), avec l'accord des parents ou du responsable légal ET avec l'accord du Préfet (ou son délégué).
- ✓ Etude organisée jusqu'à 17h00.

Contacts parents – professeurs

- ✓ Plusieurs rencontres de parents-professeurs sont prévues. Si les parents ne peuvent y assister, il existe la possibilité de convenir d'un rendez-vous avec le Préfet, le Proviseur, le titulaire ou l'un ou l'autre professeur.
- ✓ **Durant la première quinzaine d'octobre, une première réunion** spécifiquement réservée aux parents des élèves de 1re année est organisée afin d'**évaluer *l'adaptation* des enfants à l'enseignement secondaire**.

Les autres petits plus de l'Athénée royal

Les renforcements en formation mathématique et en formation scientifique

En vue d'améliorer les prestations des élèves au CE1D, un projet expérimental a été lancé depuis l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre des cours de mathématiques et de formation scientifique. Les élèves bénéficient systématiquement en 1C et 2C d'une heure de mathématiques et d'une heure de sciences par demi-groupes.

Il est alors possible de s'arrêter quelque peu sur les notions vues au préalable avec le groupe classe dans son intégralité et de les peaufiner en *comité restreint*.

Les remédiations

Dès que le besoin s'en fait sentir, chaque élève peut, à sa demande ou à celle de son professeur, participer à une ou plusieurs séances de rattrapage. Il peut ainsi demander des explications complémentaires, refaire des exercices et mieux comprendre la matière.

Les remédiations sont essentiellement organisées en langues modernes (anglais ou néerlandais) et en français puisque les mathématiques et la formation scientifique font l'objet de renforcements décrits dans la rubrique précédente.

Le parrainage

Depuis cette année scolaire, et à l'initiative des élèves des classes terminales (rhétoriques), les élèves de 1re commune ont tous leur parrain / marraine, ce qui constitue un accompagnement supplémentaire bien utile dans les études.

Le badge et la plateforme de paiement électronique

Le badge permet de payer les repas complets, les sandwiches, les boissons à la récréation et à midi, d'avoir accès à la photocopieuse (sur autoriasation) ainsi qu'à certains distributeurs (uniquement durant les pauses : midi + récréation).

La plateforme de paiement électronique est notre système de transactions en ligne dans le cadre du paiement des frais scolaires (repas ; photocopies ; excursions ; piscine…). Il est totalement sécurisé et simple d'utilisation.
Plus question de manipulation d'argent donc, pas de risque de perte, d'oubli ou de vol !
Par ailleurs, la transparence y est complète : vous pouvez contrôler l'état de dépenses de votre enfant et avoir une vue globale des frais scolaires.

Le casier individuel

Il permet de mettre en sécurité le matériel dont les étudiants n'ont pas besoin en permanence pendant la journée.

Le self-service au restaurant scolaire

L'école propose des repas complets variés et équilibrés (potage, plat, dessert) confectionnés avec des produits frais par le personnel de cuisine (3,50 €).

Il existe aussi la possibilité de se procurer…

- ✓ un sandwich garni, un panini (2,20 €) ou un cornet de pâtes (3 €) ;
- ✓ la salade complète composée du jour et fruit frais (3 €) ou encore d'emmener son pique-nique au restaurant scolaire.

Potage chaque jour et boissons diverses.

Potage offert à la récréation de 10h45 dès le moi d'octobre.

Le hall sportif Baudouin 1er

Accès à la salle omnisports Baudouin 1er pour les cours d'éducation physique.

Possibilité de pratiquer le badminton, handball, volley-ball, basket-ball, de faire de l'escalade…
Pour la natation, les élèves se rendent à la piscine de Bernissart.

Les tableaux interactifs (TBI) et les télévisions interactives (TVI)

Cet outil, désormais un incontournable, suscite la curiosité et l'intérêt des élèves et rend les cours plus attayants, stimulants et dynamiques – sur chacun de nos sites !

A savoir que les tableaux interactifs sont progressivement remplacés par les télévisions interactives.

L'équipement informatique et les dispositifs pédagogiques numériques

La crise de la *Covid*, telle qu'elle est apparue au printemps 2020, soudaine, violente et déstabilisatrice a entraîné un bouleversement incontournable des pratiques pédagogiques, doublé d'une accélération technologique…

En effet, basculer en quelques semaines vers un enseignement d'abord à distance et donc *virtuel* suite à la fermeture totale des institutions, l'annulation des cours *classiques* en présentiel et au confinement imposé, et ensuite, vers une formule d'hybridation (grosso modo 50% de présence à l'école et 50% de cours ou d'activités à distance) a permis de développer une politique interne inédite accentuant l'acquisition de matériel informatique.

Il a fallu aussi prévoir un prêt de matériel informatique à certains jeunes pour éviter une (nouvelle) fracture numérique en général et assurer les mêmes possibilités de *formations* à distance et de facto les mêmes chances de réussite.

Quant aux supports pédagogiques, on peut citer notre plateforme pédagogique (**Moodle**) qui, si elle avait le mérite d'exister avant et d'être utilisée par quelques enseignants, a connu une progression phénoménale, lors du passage en mode hybride et la mise en place de séquences pédagogiques en *distanciel* (visioconférences en mode synchrone ou diverses activités qui y sont postées pour le mode asynchrone).

Par ailleurs, cette même plateforme permet également de fournir de la *matière* aux élèves malades, généralement de longue durée.

Nous réfléchissons quant à son prochain remplacement progressif par la plateforme **Happi** proposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (mode de fonctionnement similaire à Moodle et théoriquement plus *simple* d'utilisation).

L'équipement scientifique

- ✓ Laboratoires de biologie, chimie, physique, pharmacie : des salles équipées pour réaliser les expériences et les travaux pratiques.
- ✓ Mare écologique et didactique
- ✓ Chalet des sciences
- ✓ …

Les partenariats

Travailler en collaboration avec des partenaires extérieurs est de plus en plus fréquent au sein des institutions scolaires. En effet, de nombreux moments pédagogiques s'inscrivent en partenariat avec moult organismes et acteurs du monde associatif, culturel, artistique, économique…
Les buts avérés de nos nombreux partenariats sont essentiellement d'apporter des dimensions inédites aux choix pédagogiques et à la formation des jeunes et de contribuer à leur bien-être en général …

Des collaborateurs précieux donc ! Parmi ceux-ci…

Le CPMS (Centre Psycho-Médico Social)
Une équipe composée d'une psychologue, d'une assistante sociale et d'une infirmière toujours disponibles en cas de problèmes affectifs, sociaux ou d'orientation.
En effet, le CPMS est un lieu d'écoute et de réflexion à la disposition des élèves et des parents pour toute question ou préoccupation d'ordre scolaire, familial, médical ou psychologique.
Il informe également sur la structure de l'enseignement et aide l'élève dans la construction de son projet de vie personnelle, scolaire et professionnelle.

L'association des Parents
Les parents, acteurs de l'enseignement : les associations de parents sont des partenaires à part entière dans la vie scolaire.
Elles constituent un ensemble de parents d'une même école qui collaborent avec les autres membres de la communauté éducative.

La Ville de Péruwelz et ses divers services
Partenaires incontournables, pratiquement omniprésents au quotidien dans le cadre de nos nombreuses activités culturelles, sportives, pédagogiques mais aussi pour assurer un soutien ou une aide spécifique aux jeunes qui fréquentent notre établissement; bref une bonne dose de bien-être !

Parmi ceux-ci, citons….
L'Arrêt 59 (Foyer culturel), le Service des Sports, la Médiathèque Charles Deberghes, le Plan de Cohésion Sociale, le Safran (Centre de planning familial), la Cellule d'Education Familiale – le Galion, la Zone de Police Bernissart-Péruwelz…

Les ateliers Échec à l'Échec (Jeunesses scientifiques)
Les ateliers Échec à l'Échec sont des sessions de cours / remédiations destinées aux élèves de la 6e année primaire à la 6e année secondaire.
Peuvent s'y inscrire les élèves en échec scolaire mais aussi ceux / celles qui souhaitent bénéficier d'un rattrapage scolaire ou d'une révision …
Les ateliers sont proposés dans tous les cours généraux et se déroulent chaque année à l'Athénée royal de Péruwelz durant la deuxième quinzaine du mois d'août – et en tenant désormais compte de la rentrée scolaire à la fin du mois d'août !

La Maison Croix Rouge Leuze-en-Hainaut – Péruwelz
Nous avons entamé une collaboration avec ce partenaire, et plus particulièrement avec leurs formidables bénévoles en novembre 2019, à l'occasion de l'ouverture de l'**épicerie sociale** de Péruwelz, hébergée dans nos locaux, et synonyme de « magasin didactique » pour nos élèves de l'option « Vendeur-Vendeuse ».

Les entreprises, employeurs, indépendants, patrons…
Partenaires de choix qui permettent à nos élèves des sections techniques et professionnelles, dans le cadre de stages pratiques, de se familiariser avec un secteur professionnel spécifique, de mettre en pratique les notions et compétences acquises aux cours, de découvrir le monde du travail. C'est grâce à eux également que nos élèves des sections générales, ainsi que les 4e professionnelles, peuvent bénéficier d'une semaine de stages d'observation.

Le Rotary Club de Péruwelz

Partenaire de choix qui a soutenu plusieurs projets lancés dans les sections professionnelles, notamment dans le cadre des *Startech's Days* et *WorldSkills*, dans le but de mettre en exergue les sections porteuses de l'ARP.
Je vous invite à découvrir tous nos partenaires dans la rubrique spéciale qui leur est réservée sur notre site officiel : https://www.ar-peruwelz.be/organisation/

Les projets innovants

Des campagnes de sensibilisation en fonction des années sur des thématiques récurrentes : en première, les réseaux sociaux ; pour les autres années : prévention drogues et alcool ; handicap ; SIDA et MST ; droits des femmes ; citoyenneté ; stéréotypes… et **des animations diverses avec les partenaires locaux** (Planning familial ; Police …).

Une méthode de travail efficace (dans le cadre d'un cours de méthodologie) : *apprendre à gérer et à se gérer* (tenue du journal de classe, des cours ; devoirs ; « mon cartable » ; mieux étudier ; planifier son travail ; synthèses ; transition vers le 2e degré ; se préparer aux examens et mieux appréhender les évaluations ; conseils pour réussir le CEB (élèves en classes différenciées) ou le CE1D (élèves en 2e Commune…).

La classe didactique de langues : principe du *self-access* (ou *blended language learning*) - voir le projet du Préfet (via le blog www.philippebekaert.blogspot.com).

La plateforme Moodle, déjà évoquée plus haut, utilisée pour assurer la continuité des apprentissages en-dehors de l'espace classe et pour la remédiation et depuis la crise de la *Covid*, dans le cadre de l'hybridation des apprentissages… Celle-ci sera probablement remplacée par Happi (système lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Quelques activités organisées au 1er degré

- ✓ Classes vertes d'une semaine pour les élèves de deuxième année !
  - Gouvy, petit village ardennais, véritable écrin de verdure, de forêts et de rivières aux eaux limpides ;
  - Buzenol : formation propre à l'environnement de la Lorraine belge et activités diverses : « ruisseau », « orientation », « ferme biologique » …

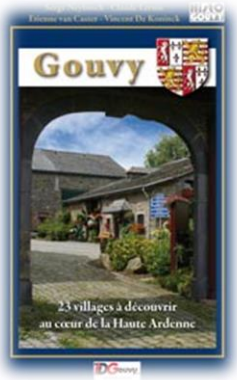

- ✓ Classes vertes d'une journée à la Roseraie.
- ✓ Initiation à l'escalade, au unihockey, au handball, à l'athlétisme, au baseball, air jump…
- ✓ Tournois interclasses et interscolaires : basket-ball, volley-ball, football…
- ✓ Participation au cross organisé par la ville de Péruwelz « *Courir pour la forme* ».
- ✓ Voyages éducatifs et visites d'expositions marquantes.
- ✓ Participation à des concours (Expo Sciences…) et / ou Olympiades (math, latin…)
- ✓ Excursions diverses.
- ✓ Ateliers « Jeux de société ».

Et bien d'autres activités qui permettent aux jeunes de choisir leur orientation future (dont la découverte des sections et options de l'établissement en vue du passage au 2e degré…).

L'Athénée de Péruwelz = un enseignement complet

L'Athénée royal de Péruwelz est un établissement d'enseignement complet, ouvert à toutes et tous, depuis l'enseignement fondamental jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, tant général que technique ou professionnel.

L'Athénée offre un enseignement secondaire de qualité diversifié, basé sur une formation générale et classique grâce à l'étude des sciences, des mathématiques, des langues, du latin, de l'économie, des sciences humaines ou une formation qualifiante de pointe qui répond aux offres et aux demandes du secteur entrepreneurial et économique de la région :

- ✓ **un enseignement général,** "filières de transition", permet de former les élèves dans un esprit humaniste et critique et leur ouvre les portes de l'enseignement supérieur (universitaire ou non universitaire). Sa première exigence est la formation de l'esprit : apprendre à apprendre.
  Maîtrise de la langue maternelle, capacité de prendre ses repères culturels, géographiques, historiques, connaissance d'au moins une langue étrangère, formation mathématique et scientifique de base : voici les traits de la formation commune à tous les élèves de l'enseignement général qui offre…

  - toutes les options *classiques* de <u>l'enseignement général de transition</u>, à savoir :
    - Mathématiques (6h ou 4h)
    - Sciences à 3h et à 7h (2h chimie, 2h biologie, 2h physique + 1h spéciale de physique – système propre à WBE)
    - Langues modernes : anglais, néerlandais (langues modernes 1 et 2), et en guise de troisième langue moderne, un choix à effectuer parmi l'espagnol, l'allemand (lancé en 2018-2019), le chinois (lancé en 2018-2019), et l'italien (lancé en 2019-2020).
    - Latin
    - Sciences économiques
    - Histoire (4h) et géographie (4h)
    - Option littéraire (4h)

    + Préparation aux études supérieures
    + Stage d'observation d'une semaine pour tous les élèves de 6e générale.

  - Une section technique de transition en informatique en 3e année et passage en technique de qualification dès la 4e année pour assurer la continuité au 3e degré dans le cadre du nouveau parcours qualifiant.
  - Un cycle complet (2 et 3e degrés technique de transition) en section Education physique (combiné aux sciences générales, soit 7h).

- ✓ **un enseignement qualifiant,** en adéquation avec le monde du travail, développe, chez les élèves, une meilleure approche de la vie professionnelle en revalorisant les filières qualifiantes et en organisant des stages en entreprises, en accord avec les partenaires sociaux locaux :

  - **des sections techniques de qualification, à savoir :**
    - gestion (en 3e année) ; technicien(ne) en comptabilité (4e année et 3e degré) et agent(e) en accueil et tourisme (4e année et 3e degré) ;
    - technique sciences (en 3e année) et assistant(e) pharmaceutico-technique (en 4e année et au 3e degré) ;
    - électromécanique (en 3e année) et technicien(ne) électricien(ne)-automaticien(ne) (en 4e année et au 3e degré) ;
    - technicien(ne) en informatique (4e année et au 3e degré)

    … destinées aux élèves qui privilégient l'expérience et la pratique.
    La priorité est donnée aux travaux de laboratoire, aux stages, à l'acquisition des gestes d'un métier mais les cours généraux conservent toute leur importance.
    De plus, ce type d'enseignement débouche sur un certificat de qualification, attestant d'une compétence professionnelle et un certificat d'enseignement secondaire identique à celui obtenu dans l'enseignement général. Il ouvre les portes de l'enseignement supérieur (bacheliers, masters, ingéniorats industriels).

    - Depuis 2019-2020 : 7e année technique de qualification « Technicien(ne) en maintenance des systèmes automatisés ».

  - **des sections professionnelles de qualification** qui débouchent sur des emplois et dont les éléments essentiels sont la ponctualité, la présence régulière, l'ardeur au travail, la bonne entente avec les compagnons de travail et le respect des professeurs :

    - **Métiers de la construction et de l'équipement du bâtiment :**
      - Maçonnerie et carrelage (Formation de maçons et d'ouvriers spécialisés dans le bâtiment),
      - Monteur/Monteuse en chauffage et sanitaire : formation de plombiers (sanitaire – zinc – cuivre – pvc) et d'installateurs en chauffage central.
      - Installateur/Installatrice électricien(ne).

* Depuis 2020-2021 : 7e professionnelle de qualification complément en maintenance d'équipements techniques.

* **Services aux personnes**
    - Coiffeur-Coiffeuse / Coiffeur -Coiffeuse Manager (en 7e)
    - Aide familial(e) / Aide-soignant(e) (en 7e)

* **Vente**
  Formation de vendeurs / vendeuses étalagistes ; élèves responsables depuis novembre 2019, en collaboration avec la Croix Rouge de Leuze-Péruwelz, de la gestion d'un véritable *magasin didactique* sous la forme d'une épicerie sociale présente dans un de nos bâtiments.

Pour toutes les sections qualifiantes : des stages d'observation et des stages de pratique accompagnée, des visites d'entreprises, d'administrations, de foires, d'expositions…

Plus d'informations ?

Visitez le site officiel de l'ARP, rubrique « Enseignement secondaire – Options et sections » !

https://www.ar-peruwelz.be/etablissements/secondaire/

Consultez la rubrique « Notre établissement » : présentation générale (vidéos diverses) ou la présentation générale de l'établissement par le Préfet à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes virtuelle… https://www.ar-peruwelz.be/notre-etablissement-2/

SECTION SECONDAIRE

1er degré

1re Commune 2e Commune	2e Supplémentaire	1re Différenciée 2e Différenciée
Formation générale + Activités langues Latin Activités scientifiques Activités mathématiques Education artistique Activités techniques et technologiques Activités sportives	Formation générale + Méthodologie + Renforcement en - français - mathématiques - sciences - langue moderne	Formation générale et plusieurs formations pratiques au choix

2e degré

3G 4G	3TTr 4TTr	3TQ	4TQ	3P	4P
Latin Latin/Sciences Littéraire/Langues Sciences Sciences économiques	Informatique (uniquement 3TTr) Education physique	Electromécanique Gestion Sciences	Electricien-Automaticien Informatique Comptabilité Accueil-Tourisme Assistant-pharmacien	Aide familial(e) Coiffure Vente Construction - Gros-œuvre - Maçonnerie Electricité Chauffage-Sanitaire	Aide-familial(e) Coiffeur/-euse Vendeur/-euse Maçon(ne) Installateur-Électricien Monteur en chauffage-sanitaire

3e degré

5G 6G	5TQ 6TQ	5P 6P	7P
Formations à dominante… classique ; scientifique ; sciences économiques ; sciences humaines ; langues modernes : LM1 + LM2 (anglais / néerlandais) + LM3 : espagnol / allemand et chinois (depuis 2018-2019) / italien (depuis 2019-2020)	Agent en Accueil- Tourisme Assistant pharmaceutico-technique Technicien électricien-Automaticien Technicien en comptabilité Technicien en informatique Depuis 2019-2020 : 7TQ CEFA Technicien en maintenance de systèmes automatisés .	Aide familial(e) Coiffure Vente Depuis 2020-2021 : magasin didactique sous la forme d'une épicerie sociale Maçon(ne) Installateur électricien Monteur en chauffage / sanitaire	Aide-soignant(e) Coiffure-management Rénovation du bâtiment (CEFA) Installateur chauffage central Depuis 2020-2021 : 7P CEFA Complément en maintenance d'équipements techniques

Un enseignement de qualité de la maternelle à la 7e secondaire

Réussir son inscription en première secondaire : quelles étapes ?

Voir en page 3 de ce fascicule : DATES IMPORTANTES

Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !

Procédure :

Toute demande d'inscription en 1re secondaire se fait nécessairement via le formulaire unique d'inscription (FUI) qui vous sera remis en main propre dans le courant du mois de janvier 2024 par l'école fondamentale ou primaire fréquentée par votre enfant.
Si cette étape n'est pas possible, le FUI vous est alors transmis par courrier recommandé avec accusé de réception.

Vous venez ensuite déposer le FUI en question **en main propre au Chef d'établissement (ou à son délégué) de l'école secondaire de votre premier choix entre le lundi 29 janvier et le vendredi 16 février 2024 (= première période d'inscription en 1re secondaire).**
Attention : établissement fermé le mardi 13 février 2024 (Congé légal) !

Pour rappel : inscriptions …

- ✓ **Du lundi 29 janvier au vendredi 16 février 2024**
  Lundi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
  Mardi et jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
  Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.
  Les vendredi 02 et 09 février : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00.
  Le vendredi 16 février : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
  Les samedis 03 et 10 février : de 8h30 à 12h30.

Sur rendez-vous : ☎ 069 77 95 50 OU info@arperuwelz.be

Remarques :

1. L'ordre d'arrivée n'est pas pris en compte durant cette période.
2. Il est très important de participer à cette phase d'inscription car, au moment de la réouverture des inscriptions (deuxième phase) le 22 avril 2024, certains établissements risquent d'être déjà complets.
3. Si les parents (ou le responsable légal) ne peuvent venir déposer eux-mêmes le FUI, ils peuvent donner procuration à une personne majeure (qui ne travaille pas dans l'établissement), la désignant pour déposer le formulaire unique d'inscription auprès de l'établissement secondaire de 1re préférence. La forme de la procuration est libre et doit simplement être signée par les parents. Pour plus de facilité, un modèle de procuration est disponible dans le document d'information remis avec le FUI par l'école primaire.
4. L'inscription se réalise toujours à l'aide du formulaire unique d'inscription ou de son duplicata.

5. Si vous n'êtes pas en mesure de recevoir un FUI (parce que votre enfant fréquente l'enseignement de la Communauté flamande ou germanophone ou parce qu'il est scolarisé à domicile, à l'étranger ou dans une école privée…), il vous faudra alors nous formuler une demande de création de FUI.
6. En cas de perte du FUI, vous pouvez en obtenir un duplicata auprès du service des inscriptions ou auprès de l'établissement de votre première préférence.

Le FUI ?

C'est un document composé d'un volet général (recto-verso) et d'un volet confidentiel.

Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !

1 Le volet général

Le volet général (recto et verso) reprend les informations générales relatives à votre enfant qui doivent être vérifiées, complétées et, en cas d'erreur, corrigées.

LE VOLET GÉNÉRAL

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT.BE

N°FUI :

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

A REMETTRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE 1RE PRÉFÉRENCE DU 6 FÉVRIER AU 10 MARS 2023

VOLET GENERAL

COORDONNÉES DE L'ÉLÈVE
(en cas d'erreur, veuillez barrer et corriger)

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe :
Domicile actuel : ……

COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX

Nom(s) et prénom(s) : ……
Téléphone(s) : ……
Adresse(s) e-mail : ……
……
J'accepte de recevoir toute information relative à l'inscription par email : ☐ OUI ☐ NON
Adresse de contact (si vous souhaitez recevoir les courriers à une autre adresse que le domicile actuel) : ……
……

AUTRES DOMICILES

A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser d'autres domiciles pour le classement de votre enfant.
Dans ce cas, vous devez fournir des documents provenant de votre Administration communale.
Attention : pour connaître le(s) domicile(s) le(s) plus favorable(s), réalisez des simulations sur www.inscription.cfwb.be ou par téléphone au 0800 188 55.

Domicile du 2e parent: si les parents ne vivent pas ensemble, il s'agit du domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Il remplacera le domicile actuel de l'élève.	
Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle: en cas de déménagement, il s'agit du domicile de l'un des parents au moment de l'entrée de l'enfant dans son école primaire actuelle. Il sera utilisé uniquement pour déterminer la proximité entre votre domicile et l'école primaire.	

Numéro unique propre à chaque élève en demande d'inscription.

Les parents doivent vérifier si les données sont exactes. **Si ce n'est pas le cas, ils doivent le signaler lors de l'inscription.**

Si le domicile actuel n'est pas correct, ils doivent le modifier sur les pointillés prévus à cet effet et fournir un document justificatif à l'école au moment de la demande d'inscription.

Coordonnées des responsables de l'enfant pour qu'ils puissent être contactés facilement. Ils peuvent décider de recevoir toute communication par e-mail.

La personne et l'adresse de contact peuvent être différentes des informations du responsable légal (exemple : un des grands-parents). Les courriers concernant les inscriptions seront alors envoyés à cette adresse. Celle-ci servira uniquement pour l'envoi des courriers.

Si les parents ne vivent pas ensemble, ils peuvent faire valoir comme domicile de référence le domicile de l'un des parents, même si l'enfant n'y est pas domicilié. Dans ce cas, ce domicile remplace le « domicile actuel de l'élève » pour le calcul de l'ensemble de l'indice composite et la détermination de l'indice socio-économique du quartier de l'élève.

Cette case reste vide pour les parents qui sont domiciliés à la même adresse.

Pour connaître le domicile le plus favorable, les parents peuvent effectuer des simulations sur le site www.inscription.cfwb.be.

Si la famille ou l'un des parents habitait plus près de l'école primaire actuellement fréquentée par l'enfant au moment de l'inscription, ils peuvent faire valoir ce domicile. Sont visés ici, les parents qui avaient choisi la proximité et qui ont par la suite déménagé sans changer leur enfant d'école primaire. **Ce domicile n'est pris en compte que pour le calcul de la distance entre le domicile et l'école primaire.**

Attention : cette case doit être remplie uniquement si ce domicile permet d'obtenir un indice composite plus élevé. Elle reste vide pour les parents qui sont domiciliés ensemble à la même adresse et qui n'ont pas déménagé depuis l'inscription de leur enfant dans son école primaire.

Si le domicile du 2ème parent est mentionné et que le domicile actuel peut être invoqué comme domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire, il doit être mentionné ici.

Que faire en cas d'erreur sur le FUI ?

Vous devez signaler les erreurs éventuelles constatées dans les champs pré-imprimés par l'Administration au moment de l'encodage du formulaire par la direction de l'établissement secondaire ou son représentant. Celles-ci seront corrigées sur place à l'aide du logiciel.

Quel domicile faire valoir sur le formulaire ?

Comme indiqué dans le modèle, les adresses sont essentielles, entre autres pour le calcul de l'indice composite.

L'adresse figurant à l'origine sur le FUI est celle qui a été communiquée à l'Administration et qui doit correspondre à l'adresse actuelle de l'enfant.

Si ce n'est pas le cas, il faut l'indiquer sur le formulaire. Deux cases sont ainsi disponibles pour indiquer un autre domicile :

1. Domicile du 2e parent : en cas de séparation, les parents peuvent faire valoir comme domicile de référence le domicile d'un des parents, même si l'enfant n'y est pas domicilié.
2. Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : les parents peuvent faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire si l'implantation fondamentale est restée la même, alors que le domicile actuel de l'élève ou au moins de l'un des deux parents est différent du domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire fréquentée en 2021-2022. Sont donc visés les parents qui ont déménagé sans changer l'enfant d'école.

En cas de doute, il vaut mieux contacter le Service des Inscriptions (0800 188 55 ou inscription@cfwb.be)

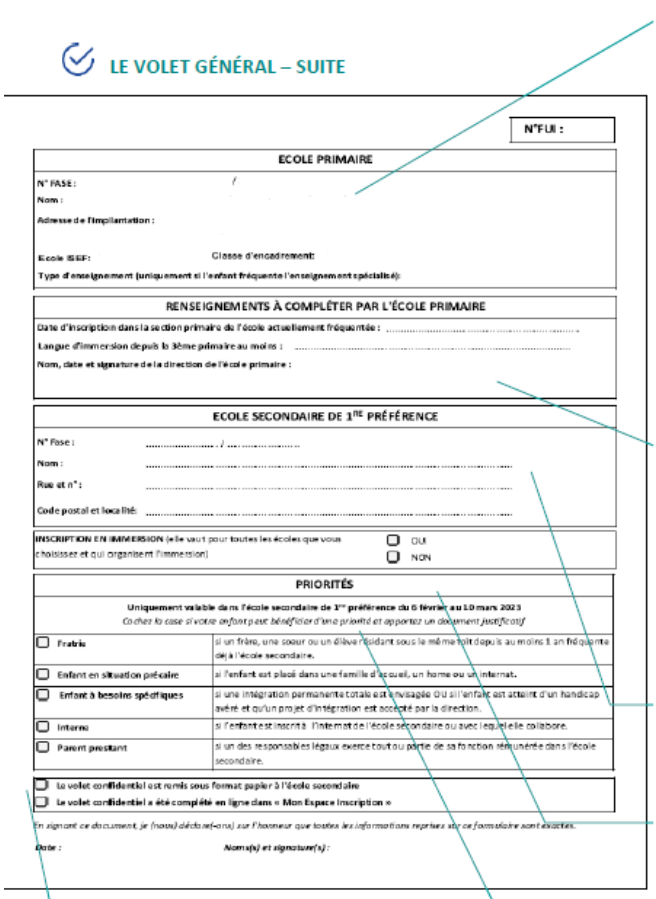

LE VOLET GÉNÉRAL – SUITE

N°FUI :

ECOLE PRIMAIRE

N° FASE : /

Nom :

Adresse de l'implantation :

Ecole ISEF: Classe d'encadrement:

Type d'enseignement (uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé):

RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Date d'inscription dans la section primaire de l'école actuellement fréquentée : .....

Langue d'immersion depuis la 3ème primaire au moins : .....

Nom, date et signature de la direction de l'école primaire :

ECOLE SECONDAIRE DE 1re PRÉFÉRENCE

N° Fase : ...../.....

Nom : .....

Rue et n° : .....

Code postal et localité : .....

INSCRIPTION EN IMMERSION (elle vaut pour toutes les écoles que vous choisissez et qui organisent l'immersion) ☐ OUI ☐ NON

PRIORITÉS

Uniquement valable dans l'école secondaire de 1re préférence du 6 février au 10 mars 2023

Cochez la case si votre enfant peut bénéficier d'une priorité et apportez un document justificatif

☐ Fratrie	si un frère, une soeur ou un élève résidant sous le même toit depuis au moins 1 an fréquente déjà l'école secondaire.
☐ Enfant en situation précaire	si l'enfant est placé dans une famille d'accueil, un home ou un internat.
☐ Enfant à besoins spécifiques	si une intégration permanente totale est envisagée ou si l'enfant est atteint d'un handicap avéré et qu'un projet d'intégration est accepté par la direction.
☐ Interne	si l'enfant est inscrit à l'internat de l'école secondaire au avec lequel elle collabore.
☐ Parent prestant	si un des responsables légaux exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'école secondaire.

☐ Le volet confidentiel est remis sous format papier à l'école secondaire

☐ Le volet confidentiel a été complété en ligne dans « Mon Espace Inscription »

En signant ce document, je (nous) déclare(ons) sur l'honneur que toutes les informations reprises sur ce formulaire sont exactes.

Date : Nom(s) et signature(s) :

La direction de l'école primaire doit s'assurer que les informations sont correctes.

Les écoles ISEF (indice socio-économique faible) sont déterminées, chaque année, dans le cadre du classement de l'encadrement différencié. Les écoles primaires dites « ISEF » scolarisent ensemble 40 % des élèves.

En cas de classement, 20,4 % des places déclarées disponibles dans chaque école secondaire leurs sont réservées. Il ne s'agit pas d'une priorité. Cependant, il peut offrir un réel avantage si le nombre d'élèves ISEF en demande d'inscription est réduit, mais ne garantit en aucun cas l'obtention d'une place.

La classe d'encadrement de l'école primaire permet de déterminer le coefficient n°8 de l'indice composite sur base de la classe d'appartenance dans le cadre de l'enseignement différencié (classe 1 à 20).

Pour l'enseignement spécialisé, le type d'enseignement fréquenté par l'élève est précisé. Cette donnée permet, lors du calcul de la distance entre le domicile et l'école primaire, de ne tenir compte que des écoles du même réseau et du même type d'enseignement.

La direction de l'école primaire complète les renseignements nécessaires.

La date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée sert dans deux situations :

a) si les parents décident de faire valoir le domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuelle ;
b) dans le cas d'une école primaire ayant conclu une convention de partenariat pédagogique.

Si l'élève bénéficie de l'apprentissage en immersion depuis la 3e primaire au moins et qu'il souhaite poursuivre cette filière dans la même langue en secondaire, il peut bénéficier d'un coefficient préférentiel de 1,18 pour le calcul de l'indice composite.

Les parents doivent indiquer les coordonnées de l'école de 1re préférence dans laquelle ils déposent le FUI. Afin de pouvoir renseigner les parents, un fichier reprenant toutes les implantations du secondaire et leur n° FASE se trouve en annexe de la présente circulaire. Cette liste sera également disponible sur le site www.inscription.cfwb.be.

Si les parents souhaitent que leur enfant bénéficie de l'apprentissage en immersion, c'est à cet endroit qu'il faut le mentionner, même si l'une des écoles choisies (y compris celle de 1re préférence), n'organise pas l'apprentissage en immersion.

Les parents doivent indiquer s'ils ont rempli le volet confidentiel en ligne (dans « Mon Espace Inscription ») ou s'ils l'ont remis sous enveloppe fermée dans l'école de 1re préférence.

Les parents peuvent faire valoir des priorités lors de l'inscription. Elles sont au nombre de 5. Pour bénéficier d'une ou de plusieurs priorités (dans ce dernier cas, la plus forte l'emporte), il faut remplir certaines conditions.

Elles ne sont valables que dans l'école secondaire de 1re préférence et uniquement durant la période d'inscription.

Pour info : le numéro de FASE de l'Athénée de Péruwelz est le 1635/3265

A propos des priorités

Elles ne sont valables que dans l'établissement de première préférence et uniquement durant la période d'inscription. Si votre enfant peut bénéficier d'au moins une de ces priorités, il faut le mentionner sur le volet général.
Il peut donc s'agir :
1. de la fratrie : si un frère / une sœur (ou des frères et sœurs), ou tout autre mineur ou majeur résidant sous le même toit, est déjà inscrit dans l'implantation secondaire.

2. d'un enfant en situation précaire dans le sens où il est issu :
- d'un home ou d'une famille d'accueil, pour autant qu'il ait été placé par le juge ou par un conseiller ou directeur d'aide à la jeunesse ;
- d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de domicile fixe ;
- d'un centre d'accueil organisé ou reconnu par l'ONE.

3. d'un enfant à besoins spécifiques :
- l'élève était inscrit dans l'enseignement spécialisé et une intégration permanente totale dans l'enseignement ordinaire est envisagée ;
- l'élève est atteint d'un handicap avéré et le chef d'établissement (en concertation avec l'équipe éducative et vous-même), a accepté un projet d'intégration au sein de l'établissement.

Tout élève à haut potentiel ou présentant des troubles de l'apprentissage (dyscalculie, dyslexie, dysorthographie, etc.) n'est pas considéré comme enfant à besoins spécifiques au sens du décret.

4. d'un enfant fréquentant un internat relevant du même pouvoir organisateur que l'établissement secondaire, ou avec lequel ce dernier entretient une collaboration qui fait l'objet d'une convention.

5. d'un enfant dont un des parents exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée au sein de l'établissement secondaire.

Pour connaître les documents à fournir pour bénéficier de ces priorités, rendez-vous sur **https://inscription.cfwb.be/**

2 Le volet confidentiel

Il peut être complété en ligne via « Mon Espace Inscription » accessible depuis le site www.inscription.cfwb.be ou via le format papier que vous remettrez en main propre (sous enveloppe – voir plus loin !) en même temps que le volet général lors de l'inscription.

LE VOLET CONFIDENTIEL

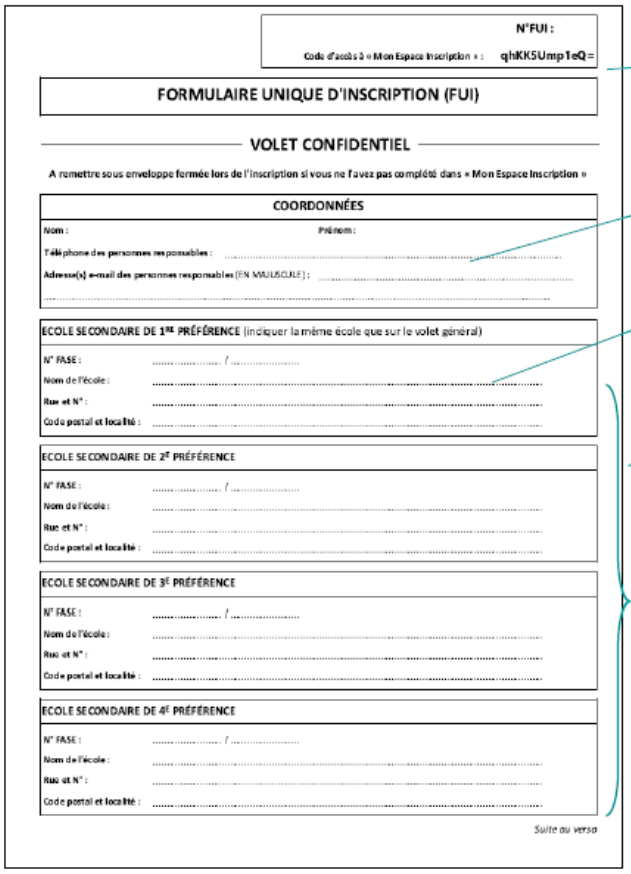

N°FUI :

Code d'accès à « Mon Espace Inscription » : qhKK5Ump1eQ=

FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

VOLET CONFIDENTIEL

A remettre sous enveloppe fermée lors de l'inscription si vous ne l'avez pas complété dans « Mon Espace Inscription »

COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Téléphone des personnes responsables : .....

Adresse(s) e-mail des personnes responsables (EN MAJUSCULE) : .....

ECOLE SECONDAIRE DE 1RE PRÉFÉRENCE (indiquer la même école que sur le volet général)

N° FASE : ..... / .....

Nom de l'école : .....

Rue et N° : .....

Code postal et localité : .....

ECOLE SECONDAIRE DE 2E PRÉFÉRENCE

N° FASE : ..... / .....

Nom de l'école : .....

Rue et N° : .....

Code postal et localité : .....

ECOLE SECONDAIRE DE 3E PRÉFÉRENCE

N° FASE : ..... / .....

Nom de l'école : .....

Rue et N° : .....

Code postal et localité : .....

ECOLE SECONDAIRE DE 4E PRÉFÉRENCE

N° FASE : ..... / .....

Nom de l'école : .....

Rue et N° : .....

Code postal et localité : .....

Suite au verso

Le code d'accès permet aux parents, avec le n° de FUI, de compléter le volet confidentiel en ligne via « Mon Espace Inscription » accessible depuis le site www.inscription.cfwb.be.

Les parents doivent indiquer leurs coordonnées pour qu'ils puissent être contactés facilement.

Les parents doivent reprendre les coordonnées de **l'école de leur 1re préférence**, dans laquelle ils vont effectuer l'inscription de leur enfant.

Remarque : pour le volet confidentiel en ligne, cette case ne doit pas être complétée.

Dans les cases numérotées de la 2e à la 10e préférence, les parents doivent mentionner dans l'ordre de leurs préférences, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un 1er degré commun et leur n° FASE.

Un fichier reprenant toutes les implantations secondaires est disponible sur le site inscription.cfwb.be pour permettre aux parents de compléter le volet confidentiel sans ambiguïté.

Attention : dans le cas où la CoGI doit traiter le volet confidentiel d'un élève, l'encodage d'une école secondaire plutôt qu'une autre aura une incidence sur le classement des demandes d'inscription. Une erreur peut conduire un élève à être classé dans une école que les parents n'avaient en réalité pas choisie. Le meilleur identifiant d'une implantation est son n° FASE et son adresse.

Ce volet confidentiel ne sera en aucun cas exploité par l'école secondaire correspondant à la 1re préférence. Il ne le sera que par la CoGI dans le cadre des places qu'elle attribue, et uniquement pour les élèves qui n'ont pas obtenu directement une place dans l'école de leur 1re préférence.

Activer Windo

Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !

N'oubliez pas que la remise en main propre du volet général à l'établissement de première préférence pour le vendredi 16 février 2024 au plus tard est l'unique démarche qui permettra l'enregistrement de la demande d'inscription !

Si vous optez pour la formule papier en ce qui concerne le volet confidentiel, vous la remettrez en main propre, en même temps que le volet général, à l'établissement de première préférence.

Remarque : si après avoir complété le volet confidentiel par la voie électronique, vous remettez à l'établissement de première préférence le volet confidentiel en format papier, l'encodage en ligne est annulé et ce sont donc les établissements repris sur ce document qui seront, s'il y a lieu, pris en considération lors de son classement.

Comment compléter la version papier du volet confidentiel ?
Vous devez indiquer pour chaque établissement désigné, le nom, l'adresse et le numéro FASE de l'établissement.

Pour info : le numéro de FASE de l'Athénée royal de Péruwelz est le 1635/3265

Vous trouverez les informations de chaque établissement désigné sur https://inscription.cfwb.be/.

Le volet confidentiel doit être ensuite remis, sous enveloppe fermée, en même temps que le volet général, en main propre au sein de l'établissement de première préférence et ce, pour le 10 mars 2023 au plus tard.

Sur cette enveloppe doivent être mentionnés le numéro du FUI, le nom et le prénom de l'enfant.

Lors de l'inscription ?
La direction de l'établissement secondaire de première préférence, ou son délégué, encode à l'aide d'un logiciel l'ensemble des informations reprises sur le volet général du formulaire unique d'inscription, nécessaires à l'enregistrement de la demande d'inscription.

Durant cette période, **la géolocalisation du domicile indiqué sur le FUI est systématiquement vérifiée.**

Dès que la demande d'inscription est enregistrée, vous recevez **un accusé de réception**.

Il mentionne toutes les données servant au classement des demandes d'inscription (priorités, domiciles invoqués, données de géolocalisation, indice socio-économique du quartier de l'élève…).

L'établissement garde une copie de cet accusé de réception qui est signé par les parents.

Il est très important de vérifier les données qui y figurent avant de signer. Si une erreur apparait, elle doit être signalée à l'établissement avant la fin de la période d'inscription (soit le 16 février 2024 au plus tard).

Après la période d'inscription ?
A la fin de la journée du 16 février 2024, plusieurs situations sont envisageables.

1. L'établissement de première préférence est incomplet : il a reçu un nombre de demandes d'inscription inférieur ou égal à 102 % du nombre de places disponibles. Dans ce cas, l'établissement accepte tous les élèves ayant déposé leur FUI au sein de leur établissement.
2. L'établissement de première préférence est complet : il a reçu un nombre de demandes supérieur à 102 % du nombre de places disponibles. Dans ce cas, un classement doit être réalisé afin de départager les demandes d'inscription.

Dans le courant du mois de mars, vous recevrez un courrier de l'établissement de première préférence vous informant de la situation d'inscription de votre enfant à l'issue de la période d'inscription.

Deux situations sont envisageables :

1. Votre enfant a obtenu une place au sein de l'établissement et reçoit une attestation d'inscription.
2. Votre enfant n'a pas obtenu de place au sein de l'établissement et doit être classé par la CoGI (Commission de Gouvernance des Inscriptions).

En avril, vous serez informés par courrier du classement de votre enfant au sein des établissements que vous avez désignés sur le formulaire unique d'inscription.

Si vous avez choisi le volet confidentiel électronique, l'information vous sera communiquée par e-mail peu après que la CoGI ait établi son classement.

Soyez rassurés !
Même si notre établissement a déjà été complet (102%), tous les parents désireux d'inscrire leurs enfants chez nous ont pu le faire dès lors que nous avons augmenté notre nombre de places disponibles.

La reprise des inscriptions
A partir du lundi 22 avril 2024, les inscriptions sont à nouveau possibles et les demandes sont classées par ordre chronologique à la suite des demandes introduites durant la période d'inscription.

Seul le volet général du FUI sera remis ; le volet confidentiel n'a plus lieu d'être.

Qui est concerné ?
Les parents qui n'ont pas inscrit leur enfant durant la première phase d'inscriptions.
À ce stade, les possibilités d'inscription sont plus réduites ; certains établissements ont une liste d'attente et il n'est plus possible de faire valoir une priorité (exemple : fratrie).

Les parents des élèves qui n'ont pas obtenu de place après le classement de la CoGI.

Les parents des élèves qui ont obtenu une place et souhaitent y renoncer pour changer d'établissement.

Validation de l'inscription : avec la remise du CEB (+ attestation de la langue choisie)

---- Remise du CEB

Il vous est demandé, dès l'obtention du CEB (durant la première semaine de juillet 2024), de procéder à la validation de l'inscription en première secondaire en vous présentant au plus tôt (jusqu'au 12 juillet de préférence ou durant la dernière quinzaine d'août), muni de l'original du CEB signé par votre enfant, auprès du responsable des dossiers élèves.

Pour toute question, téléphonez au 069 77 95 50 !

Rentrée des classes
Elle aura lieu le lundi 26 août 2024.

L'élève se rend dans l'établissement pour lequel il a obtenu une confirmation (par courrier ou par e-mail de la part de l'établissement ou de la part de la CoGI) qu'une place lui a été attribuée.

Je vous remercie de votre attention et mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information supplémentaire qu'il vous plairait d'obtenir.

A très bientôt !

Philippe Bekaert
Préfet des Etudes